

Mémo Sécurité

Soyez vigilant sur les attitudes laissant supposer un repérage, véhicule stationné à proximité, tenue vestimentaire inhabituelle....

En cas de doute, NE SORTEZ PAS, prévenez le manager de permanence.

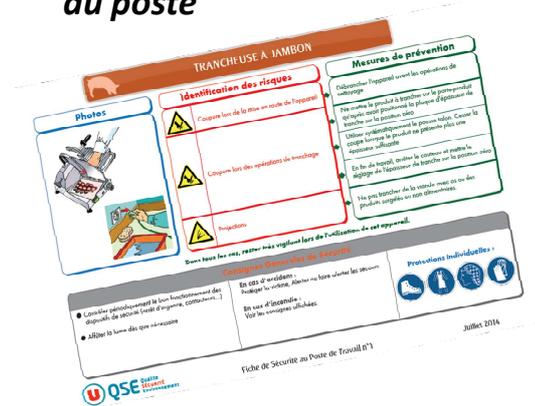


Pensez à porter les équipements de protection individuelle et utiliser le matériel mis à votre disposition



Respecter les règles de sécurité lors de la conduite des engins de manutention

Respecter les Fiches de Sécurité au poste



Uniquement les personnes habilitées à les conduire



Il est interdit de conduire un chariot autoporté sans être titulaire d'une autorisation de conduite

Interdiction de circuler avec une charge haute

Interdiction de transporter ou d'élever des personnes sur des équipements de manutention

Respecter les consignes affichées en magasin



Respecter les consignes en cas d'incendie ou d'accident grave

CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS D'INCENDIE

1. **Gardez votre calme**
2. **Prévenez les Equipiers de Sécurité Incendie et précisez le lieu, le type et l'ampleur du sinistre**
3. **Attaquez le feu si vous savez vous servir d'un extincteur. Sinon mettez-vous à la disposition des Equipiers de Sécurité Incendie**
4. **En cas d'évacuation, rendez-vous au point de rassemblement**

LISTE DES EQUIPIERS DE SECURITE INCENDIE:

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT OU MALAISE GRAVE

1. **La tête personne touchée ou le blessé prévient un secouriste**
2. **Le secouriste évalue les risques potentiels éventuels, pour effectuer un bilan rapide de la victime**
3. **Le secouriste alerte ou fait alerter les secours en composant le 15 (SAMU) et informe l'accablé(e)**
4. **Le secouriste assure le secours de la victime et organise l'accueil des secours après l'aide de l'accablé(e)**

NE JAMAIS TRANSPORTER UNE PERSONNE VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UN MALAISE GRAVE